

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 16 juin 2021, le Règlement no 287-21 intitulé « Règlement de remplacement 287-21 du règlement 284-21 modifiant le règlement 101-00 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé de la municipalité régionale de comté de Bellechasse ».

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/l-organisation/avis-public/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 21^{ème} jour du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Anick Beaudoin

Anick Beaudoin, directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de St-Michel-de-Bellechasse
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux
deux endroits désignés par le conseil le 22-06 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22 jour de juin deux
mille vingt-et-un.

Signé: *Beaudoin*

Titre: D-6